

Beurre et œufs frais

Sirup et sucre d'érable nouveau

Entrepôt chez

**J. B. RICHER**

Marchand d'épicerie, vins, liqueurs  
etc., etc.

Coin des rues

Lagauchetière et St-Charles Borromée

**J. X. PAUZÉ**

MARCHAND DE

**Peintures, Vernis, Huiles  
VITRES ET MASTIC**

Spécialité : Couleurs et Matériaux de  
Peintres de Voitures.

**134, rue Saint-Jacques Ouest**

(Coin de la rue Saint-Javid)

A deux minutes de marche de la Station  
Saint-Bonaventure, côté Est.

**MONTREAL.**

**MAISON ITALIENNE**  
(Fondée en 1848)

ETABLISSEMENT DE

**STATUES RELIGIEUSES**

Le plus beau et le plus grand de  
la Puissance

**T. CARLI**

STATUAIRE.

66 Rue Notre-Dame, Montreal.

Sacré-Cœur de Jésus et de Marie, saint  
Joseph, Vierge Mère, Immaculée Conception,  
saint François d'Assise, saint Benoit, saint  
Jean-Baptiste, saint Louis de Gonzague, saint  
Patrice, et un assortiment très considérable  
de Saints et Saintes.

Un sculpteur habile est attaché à l'établisse-  
ment. Exécution de toutes matières, mais  
spécialement du plâtre, plastique, staff et  
ciment.—**Prix modérés.**

**MARCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU**

AVOCATS

55, rue Saint-Jacques

MONTREAL.

Hon. HONORÉ MERCIER, ex-Procureur-Gé-  
néral, et M. P. P. pour Saint-Hyacinthe.

CLEOPHAS BEAUSOLEIL, ex-Syndic officiel.

PAUL G. MARTINEAU, B. C. L.

# CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

## Règlements amendés concernant les terres.

La Compagnie offre actuellement en vente des terres dans la zone du chemin de fer, le long de la ligne principale, à **\$2.50 L'ACRE ET AU-DESSUS**, avec ou sans condition de culture. On fera, à certaines conditions, une réduction de \$1.25 à \$3.50 l'acre, suivant le prix payé pour les terres. La Compagnie offre également en vente des terres sans condition d'établissement ou de culture. Les sections réservées le long de la ligne principale jusqu'à Moose Jaw, c'est-à-dire les sections un mille en deça du chemin de fer sont actuellement offertes en vente à des conditions avantageuses, mais seulement aux personnes qui voudront se livrer à la culture à un temps dit. Les terres de grande valeur du sud du Manitoba, concédées à la Compagnie du sud de la zone du chemin de fer, ont été transportées à la Compagnie des Terres du Nord-Ouest du Canada, à qui les acheteurs doivent s'adresser. Ces terres comprennent celles qui sont le long de l'embranchement sud-ouest du chemin de fer Pacifique Canadien, lequel sera complété et en opération cette saison jusqu'à Gretna sur la Frontière Internationale et vers l'ouest jusqu'à la montagne de Pembina, aussi les terres dans les districts des Lacs Souris, Pélican, Whitewater et Moose Mountain.

## CONDITIONS DE PAIEMENT.

L'acheteur pourra payer un sixième comptant et la balance en cinq paiements annuels avec intérêt à six pour cent, payable d'avance. Ceux qui achèteront sans condition de culture recevront un acte de transport de la terre, s'ils paient tout le prix comptant. On pourra faire les PAIEMENTS AVEC LES DÉBOUTURES DES TERRES CONCEDEES qui seront acceptées à 10 POUR CENT DE PRIME sur leur valeur au pair, et les intérêts accrus. On peut obtenir des déboutures à la Banque de Montréal, ici, ou à aucune de ses succursales.

Pour prix et conditions de vente et tous autres renseignements concernant l'achat des terres de la Compagnie du Chemin de Fer, s'adresser à JOHN H. McTARVISH, commissaire des Terres, Winnipeg.

Par ordre du Bureau,

**CHARLES DRINK WATER,**

Secrétaire.

Montréal, 22 jan 1888.